

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, HERMET, LAURIER, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, CASSAN, HERRERO, MICHEL, PALAU, PONTIER

Absents excusés : Mr FOUCQUE

ADHESION DE COMMUNES A RESEAU11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de BOURIEGE, LA SERPENT, ROQUETAILLADE et CONILHAC ont sollicité leur adhésion au Syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11 dit RéSeau11 pour l'intégralité de ses compétences.

Il précise qu'au terme des articles L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de nouveaux adhérents et l'extension d'un syndicat conséquente sont subordonnées à l'accord des organes délibérants des collectivités membres du Syndicat, donné dans les conditions de majorité prévues par ces articles (majorité qualifiée). Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable à l'adhésion de ces 3 communes au Syndicat Mixte Réseau Solidarité Eau 11 dit RéSeau11 pour l'intégralité de ses compétences, et l'extension du périmètre ainsi induite, dans les termes spécifiés par la délibération prise par le Syndicat le 29/09/2020.

DEMANDE DE PROROGATION DELAI PERMISSION DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°96-659 de Réglementation des Télécommunications du 26 juillet 1996 a institué la formalité de la permission de voirie qui s'impose aux opérateurs pour établir et exploiter leurs installations de communications électroniques sur le domaine public routier (article L.47 et R20.45 du code des Postes et Communications Electroniques). France Telecom devenue Orange en 2012 avait déposé des demandes de permission de voirie pour l'implantation de ses ouvrages de télécommunications à chaque occupation du domaine public routier. La loi n'ayant pas prévu de reconduction tacite et afin de simplifier les formalités nécessaires, Orange propose de procéder à leur prorogation jusqu'au 31/12/2035. Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre les arrêtés de prorogation nécessaires.

DISSOLUTION BUDGET CCAS

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Madame Joëlle BIRAUD, comptable public du Centre des Finances Publiques de Cuxac-Cabardès dans lequel celle-ci nous indique que l'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) autorise les communes de moins de 1500 habitants à supprimer par voie de délibération leur CCAS quand celui-ci a une activité très faible. Le Conseil Municipal donne son accord pour procéder à la dissolution de ce budget, cette demande s'inscrivant dans une démarche plus générale de rationalisation des budgets.

COURRIER ADMINISTRE FACTURE EAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré dans lequel celui-ci explique avoir procédé à la réparation d'une fuite située au niveau du compteur et avoir constaté une consommation d'eau très importante sur l'année 2020. Par conséquent il souhaite que la commune tienne compte de cette donnée pour la facturation d'eau. Le Conseil Municipal décide de faire la moyenne des 3 dernières années et souhaite rappeler à cette personne que seul le service technique est habilité à intervenir sur les réparations situées après le compteur.

INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal approuve le projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 par l'ONF des coupes de bois proposé par le technicien responsable de la forêt communale.

ACCORD DE PRINCIPE OPERATION BIODIVERSITE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes de la Montagne Noire spécifiant que celle-ci a délibéré en date du 23 juillet 2020 en faveur d'un engagement dans la démarche « Objectif Zéro Phyto », ceci dans le but d'améliorer son image de territoire nature, de renforcer son attractivité touristique et aussi d'apporter une réponse locale au déclin alarmant de la biodiversité sur le territoire national mesuré ces dernières années. La Communauté de Communes propose d'équiper l'ensemble de son patrimoine bâti (siège, crèches, piscine, déchèteries, plate-forme bois) ainsi que des écoles, des antennes de l'Office Intercommunal de tourisme et du CIAS de nichoirs à oiseaux et à chauve-souris. Ces installations pourront au cas par cas être complétées par des plantations dites écologiques (plantes locales, mellifères ou arbustes fruitiers) servant de nourriture aux insectes et aux oiseaux. Après l'intervention d'un des conseillers, il s'avère que l'installation de ces nichoirs est soumise à certaines normes et obligations. De ce fait, le Conseil Municipal demande des informations complémentaires à la CDC.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu d'effectuer une décision modificative au budget de l'eau et assainissement 2020 suivant le tableau ci-dessous :

- Section de fonctionnement

ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
678 autres charges exceptionnelles		0.01 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	0.01 €	
1641 Emprunts en euros	0.01 €	
2158 Autres		0.01 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la modification budgétaire ci-dessus.

DEMANDE DE LOCATION SALLE POLYVALENTE SPORTIVE FOYER DE VIE CUXAC CABARDES

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition le Gymnase aux résidents du Foyer de vie de CUXAC-CABARDES le mardi matin pour la période de novembre 2020 à avril 2021 pour un montant mensuel de 50.00 €. Une convention sera signée avec le Foyer de vie.

QUESTIONS DIVERSES

- Modification du tableau des effectifs : Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs, ceci afin d'inclure le contrat parcours emploi compétences et d'ôter 2 postes, un suite au départ volontaire d'un agent et l'autre suite au départ à la retraite d'un autre agent.
- Désignation membres Commission de contrôle des listes électorales : Le Conseil Municipal propose deux conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant) ainsi que 3 délégués à l'Administration et 3 délégués du Tribunal de Grande Instance à la Préfecture afin de composer la Commission de Contrôle des listes électorales.
- Emprunt Crédit Agricole Centre Culturel : Le Conseil Municipal décide de financer la rénovation du Centre Culturel, compte tenu des taux bas, auprès du Crédit Agricole d'un montant de 400 000.00 € au taux de 0.95 % sur 20 ans pour une annuité de 22 054.70 €.
- Subvention victimes de la tempête « ALEX » : Le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 150.00 € à l'Association des Maires de l'Aude pour venir en aide aux sinistrés suite aux intempéries du 02 octobre 2020.
- Décision modification budget commune : Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu d'effectuer une décision modificative au budget de la commune 2020 en section investissement suivant le tableau ci-dessous suite à la vente d'un terrain à un administré :

ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
024 Produits de cessions	1 108.00 €	
1388 Autres		1 108.00 €

- Demande de location salle sportive par l'APAHH de Saissac : Le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation de cette salle les lundis de 18h00 à 19h30 par l'APAHH.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

Le Maire

